

N° 2026-029

**APPROBATION ET AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT N°3  
À LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR THÉRAPEUTIQUE  
AU LIEU-DIT « BONCONSEIL »**

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose  
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 1

**Date de publication :** 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président informe que le présent avenant à la convention de 2019 a pour objet d'intégrer l'évolution des modalités de fonctionnement de l'accueil de jour, notamment le changement de lieu d'accueil.

La convention précise les modalités de partenariat dont les signataires ont convenu avec l'Association France Alzheimer Savoie, pour organiser le fonctionnement matériel de l'accueil de jour thérapeutique sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la Convention Territoriale Globale, portée par la caisse d'allocations familiales de la Savoie, contractualisée jusqu'au 31 décembre 2026 et notamment l'orientation de faciliter l'accès aux services et aux droits afin de favoriser l'intégration de chacun dans son environnement,

Vu la délibération N° 101-06-2010 précisant le fonctionnement de l'accueil de jour Alzheimer sur la commune de Landry,

Vu la délibération N°2019-003 portant sur les modalités de partenariat pour l'accueil de jour thérapeutique à Landry,

Vu la délibération n°2025-149, indiquant la proposition par la commune de La Plagne Tarentaise de mettre à disposition de la Communauté de communes, à titre gratuit, un local de 54 m<sup>2</sup> situé à dans l'ancienne école de Bonconseil,

Vu la délibération n°2025-150 précisant le financement et la répartition des charges pour l'accueil de jour France Alzheimer à Bonconseil,

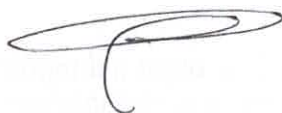
APPROUVE l'avenant n°3 de la convention annexée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 de la convention annexée.

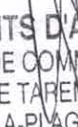
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENITAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX